

MISE EN NOMINATION – CITOYEN(CITOYENNE) D’HONNEUR DE BATHURST

La Ville de Bathurst invite les membres de la communauté à proposer des candidat(e)s pour le titre honorifique de Citoyen (Citoyenne) d’honneur de la ville. Ce titre représente la plus haute distinction décernée par la Ville en reconnaissance d’un service de longue date et d’un leadership extraordinaire. C’est un titre honorifique réservé aux individus qui ont contribué de façon significative à la vie de la communauté.

Un(e) “Citoyen (Citoyenne) d’honneur” de la Ville doit:

1. Faire preuve d’un leadership constant et exceptionnel pendant une longue période; et
2. Avoir contribué de façon significative à l’amélioration de la qualité de vie à Bathurst par sa participation active dans les domaines culturel, social, scientifique et/ou religieux; et
3. Résider depuis au moins quinze (15) ans à Bathurst et être toujours citoyen de la Ville.

Ce titre ne sera pas alloué de façon posthume. Une personne ne peut pas soumettre sa propre candidature.

Les mises en candidature pour le titre de Citoyen-Citoyenne d’honneur accompagnées de tous les renseignements pertinents doivent être remises au bureau de la Secrétaire municipale avant **le 15 mai 2015**. Les formulaires de mise en candidature sont disponibles au bureau de la Secrétaire municipale au 150, rue St. George, Bathurst, N.-B. E2A 1B5.

Les renseignements soumis avec la mise en candidature doivent inclure, sans pour autant se limiter aux éléments suivants :

- renseignements personnels
- scolarité
- compétences professionnelles
- implication à la vie communautaire
- implication en affaires
- autres prix, honneurs ou reconnaissances de mérite reçus par le (la) candidat(e)
- un résumé écrit expliquant les réalisations du (de la) candidat(e) et sa contribution à une meilleure qualité de vie pour la Ville de Bathurst ou pour l’ensemble de la société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 548-0417.